

Dépêche No. 1083 | 25 novembre 2025

La majorité des Béninois jugent l'avortement justifié dans certaines conditions et soutiennent l'accès aux contraceptifs pour tous

Dépêche No. 1083 d'Afrobarometer | Pamela Agbozo, Canissius Kounoudji et Louis Tomavo

Résumé

La problématique des droits sexuels et reproductifs a été remise au-devant de la scène globale en 1994 par la Conférence Internationale sur la Population et le Développement du Caire (Fonds des Nations Unies pour la Population, 1994). Découlant des droits humains universels, ces droits s'articulent autour de l'idée que toute personne a le droit de disposer librement de son corps et de choisir tout aussi librement son mode de vie sexuelle et reproductive. La santé et les droits sexuels et reproductifs recouvrent plusieurs dimensions fondamentales : la connaissance et l'accès aux méthodes contraceptives, leur utilisation effective, ainsi que la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale. Ils incluent également la prévention des grossesses adolescentes et la lutte contre des pratiques néfastes telles que le mariage des enfants, qui compromettent l'autonomie corporelle et l'égalité de genre (Organisation Mondiale de la Santé, 2025).

Le Bénin, pays signataire du Protocole de Maputo, qui garantit aux femmes des droits en matière de santé sexuelle et reproductive (Union Africaine, 2003), reconnaît et protège ces droits à travers un cadre légal dédié. Toutefois, d'importants défis subsistent. Chaque année, plus de 200 femmes béninoises perdent la vie encore discrètement des suites de complications liées à des avortements non sécurisés (Gouvernement de la République du Bénin, 2021). En 2021, le pays affichait également l'un des niveaux les plus élevés de besoins non satisfaits en planification familiale, avec 31% des femmes en âge de procréer ne pouvant pas accéder à une méthode contraceptive moderne malgré leur désir d'éviter une grossesse (Fonds des Nations Unies pour la Population, 2022). Par ailleurs, le mariage des enfants demeure une réalité préoccupante. Près de trois filles sur 10 âgées de 20 à 24 ans étaient mariées avant 18 ans (Djiwan, 2025). Entre 2016 et 2020, plus de 9.000 cas de grossesses adolescentes ont été enregistrés dans les établissements scolaires publics et privés (Desmurger, 2023).

Pour réduire les conséquences néfastes des avortements clandestins, le Bénin en 2021 a révisé son ancienne loi afin de permettre aux femmes d'accéder à une interruption de grossesse dans des conditions sûres. Sous la loi de 2003, l'avortement n'était autorisé que lorsque la vie de la mère était en danger ou en cas de viol ou d'inceste. Avec la nouvelle loi, sujette à des polémiques et interprétations diversifiées, l'interruption volontaire de grossesse (IVG) devient légale lorsque la grossesse résulte d'un viol ou d'uninceste, lorsqu'elle met en danger la santé physique ou mentale de la femme, lorsqu'il existe un risque grave pour la vie de la mère ou du fœtus, ou encore lorsqu'elle est susceptible de compromettre l'avenir scolaire ou professionnel de la femme (République du Bénin, 2021). En dehors de ces

situations, l'avortement reste interdit. Cette réforme vise non pas à encourager l'avortement, mais à mieux l'encadrer et à responsabiliser les acteurs concernés.

Aussi, le gouvernement a lancé un programme visant à réduire de 18 points de pourcentage, entre 2019 et 2029, la prévalence du mariage d'enfants. Cette initiative vise à renforcer les mécanismes de protection et d'accompagnement des enfants et mobilise les communautés, les familles et les jeunes afin de lutter efficacement contre cette pratique (Haffny, 2025).

Un module spécial de questions dans l'enquête Afrobarometer Round 10 (2024/2025) explore les opinions et les expériences des Béninois relatives à la santé et aux droits sexuels et reproductifs.

Selon les résultats, si la majorité des Béninois considèrent l'avortement acceptable dans des situations où la santé de la femme est en danger ou en cas de viol ou d'inceste, ils sont tout autant majoritaires à le désapprouver dans des cas liés à des difficultés économiques ou d'autres raisons.

Par ailleurs, la majorité des répondants soutiennent l'accès aux contraceptifs pour tous, quelle que soit leur situation matrimoniale ou leur âge. Ils défendent également le droit des filles mères ou enceintes à poursuivre leur scolarité et soutiennent l'enseignement de l'éducation à la sexualité.

La plupart des répondants sont favorables à ce que les femmes puissent décider librement de leur mariage, ainsi que du moment et du nombre d'enfants qu'elles souhaitent avoir.

L'enquête Afrobarometer

Afrobarometer est un réseau panafricain et non-partisan de recherche par sondage qui produit des données fiables sur les expériences et appréciations des Africains relatives à la démocratie, à la gouvernance et à la qualité de vie. Dix rounds d'enquêtes ont été réalisés dans un maximum de 45 pays depuis 1999. Les enquêtes du Round 10 (2024/2025) couvrent 38 pays.

Afrobarometer a intégré pour la première fois, lors de ses enquêtes du Round 10, une série de questions sur la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR), notamment sur la contraception, l'éducation sexuelle, l'avortement et l'autonomie des femmes. Ces sujets peuvent être sensibles dans certains pays ou pour certains groupes de répondants, ce qui complexifie l'analyse et l'interprétation des données. En particulier, ces questions peuvent engendrer un biais de non-réponse si les personnes interrogées hésitent à répondre ou un biais de désirabilité sociale si elles se sentent obligées de donner des réponses socialement acceptables plutôt que d'exprimer leur véritable opinion.

Nous encourageons vivement les analystes et les utilisateurs de ces données à tenir compte de ces difficultés lors de la présentation et de l'interprétation des résultats, notamment en examinant et en signalant les taux de non-réponse (« ne sait pas » ou refus de répondre) lorsqu'ils dépassent les seuils acceptables (généralement 5%) et en réalisant des tests statistiques appropriés sur les échelles ou indices proposés. Dans la plupart des pays, les taux de non-réponse restent largement inférieurs aux seuils acceptables, mais en Angola, en Guinée-Bissau, à Maurice, au Maroc et en Tunisie, ils dépassent souvent. Exclure les non-réponses dans ces cas pourrait fausser l'image de l'opinion publique sur ces questions importantes.

Pour plus d'informations et une analyse détaillée de ces questions dans les données SDSR du Round 10 d'Afrobarometer, ainsi qu'un examen des outils de diagnostic qui peuvent être appliqués à l'interprétation des résultats, nous renvoyons les lecteurs à la [Note Méthodologique No.5](#) d'Afrobarometer.

Enfin, il convient de noter que le module relatif à la santé et les droits sexuelles et reproductifs comprenait initialement une question supplémentaire concernant les sanctions potentielles pour les femmes ayant recours à l'avortement. Cependant, dès le début de la dixième vague d'enquêtes, Afrobarometer a conclu que la formulation de cette question était ambiguë, rendant les réponses difficiles à interpréter. Les résultats n'atteignaient donc pas un niveau de clarté et de fiabilité acceptable. Cette question a par conséquent été retirée des enquêtes restantes de la dixième vague, et les données des pays où elle figurait ont été exclues de tous les ensembles de données finaux.

Afrobarometer réalise des entretiens face-à-face dans la langue du répondant avec des échantillons représentatifs à l'échelle nationale.

L'équipe d'Afrobarometer au Bénin, conduite par l'Innovante Recherche en Economie et Gouvernance (IREG), s'est entretenue avec 1.200 adultes béninois entre le 29 janvier et le 9 février 2024. Un échantillon de cette taille produit des résultats nationaux avec des marges d'erreur de +/-3 points de pourcentage à un niveau de confiance de 95%. Des enquêtes ont été précédemment réalisées au Bénin en 2005, 2008, 2011, 2014, 2017, 2020 et 2022.

Résultats clés

- Près de quatre Béninois sur 10 (37%) estiment que les femmes et les filles de leur communauté interrompent « occasionnellement » ou « souvent » leur grossesse.
- La majorité des répondants pensent que l'avortement est justifié si la grossesse représente un danger pour la santé de la femme (65%) ou résulte d'un viol ou de l'inceste (53%). Par contre la majorité des Béninois ne trouvent pas cette pratique justifiée si la mère est dans l'incapacité économique de s'occuper d'un enfant (63%) ou si c'est pour une autre quelconque raison (66%).
- La majorité des répondants pensent que les contraceptifs devraient être accessibles à toute personne sexuellement active quel que soit son statut matrimonial (58%) ou son âge (53%).
- Plus de huit citoyens béninois sur 10 (83%) estiment que les filles devraient être autorisées à poursuivre leur scolarité même si elles tombent enceintes ou ont des enfants.
 - Plus des trois quarts (78%) soutiennent l'enseignement de l'éducation à la sexualité à l'école.
- La majorité des répondants pensent que les filles et les femmes devraient être libres de décider si elles doivent se marier et quand (78%), ainsi que quand elles veulent avoir des enfants et le nombre d'enfants qu'elles veulent avoir (60%).

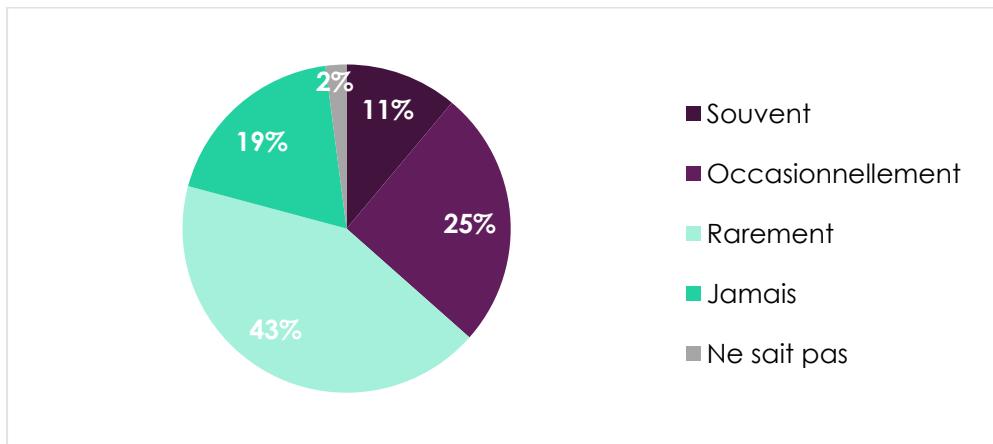
Interruption volontaire de grossesse (IVG)

Près de quatre Béninois sur 10 (37%)¹ affirment que les femmes ou les jeunes filles de leur communauté interrompent leur grossesse « occasionnellement » (25%) ou « souvent » (11%) (Figure 1). La majorité (62%) d'entre eux déclarent que cette pratique est rare ou inexistante dans leur communauté.²

¹ En raison des arrondis, les pourcentages des catégories combinées indiquées dans le texte peuvent différer légèrement de la somme des sous-catégories indiquées dans les chiffres (par exemple, 25% « occasionnellement » et 11% « souvent » totalisent 37%).

² Les évaluations et les déclarations des personnes interrogées concernant la fréquence des avortements sont susceptibles d'être fortement influencées par leur contexte social, culturel, religieux et juridique (Makleff et al., 2019). La connaissance et la volonté d'aborder le sujet de l'avortement dépendent non seulement de sa prévalence, mais aussi du degré d'ouverture avec lequel il peut être discuté au sein de la société. Par conséquent, les opinions exprimées sur la fréquence des avortements peuvent certes donner une indication de leur prévalence, mais ne sauraient en aucun cas refléter des estimations précises.

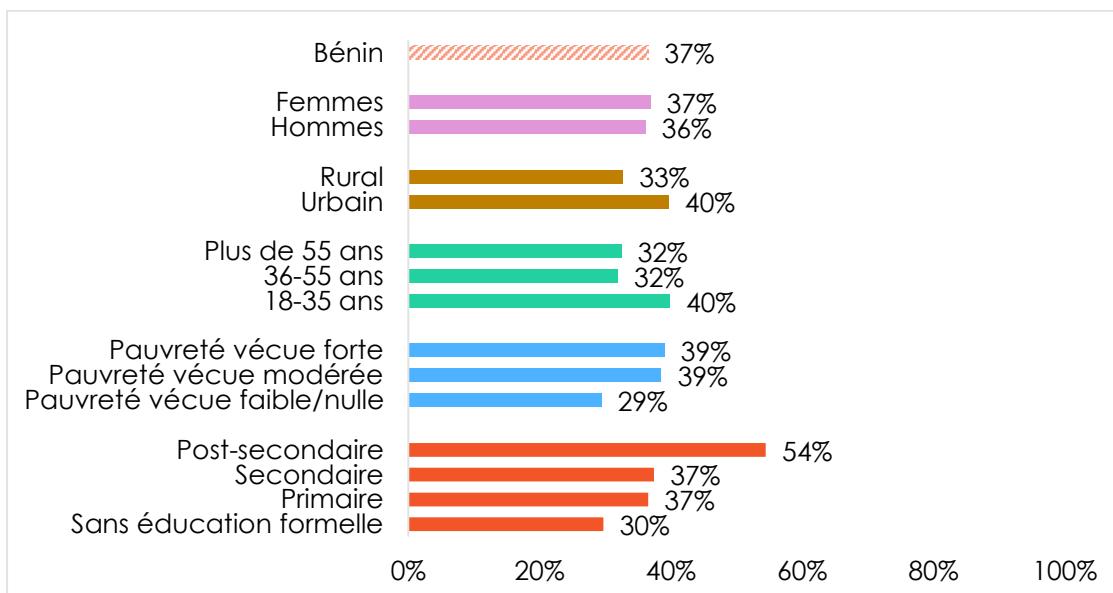
Figure 1 : Fréquence d'interruption volontaire de grossesse | Bénin | 2024



Question posée aux répondants : A votre avis, à quelle fréquence, le cas échéant, les femmes ou les jeunes filles de votre communauté interrompent-elles leurs grossesses ?

Les IVG sont plus perçues comme étant occasionnelles ou fréquentes par les plus instruits (54%), les jeunes (40% des 18-35 ans), les répondants en milieu urbain (40%) et les moins nantis (39%)³ par rapport aux non instruits (30%), aux adultes (32% des plus de 35 ans), aux résidents des milieux ruraux (33%) et aux plus nantis (29%) (Figure 2).

Figure 2 : Fréquence d'IVG | par groupe démographique | Bénin | 2024



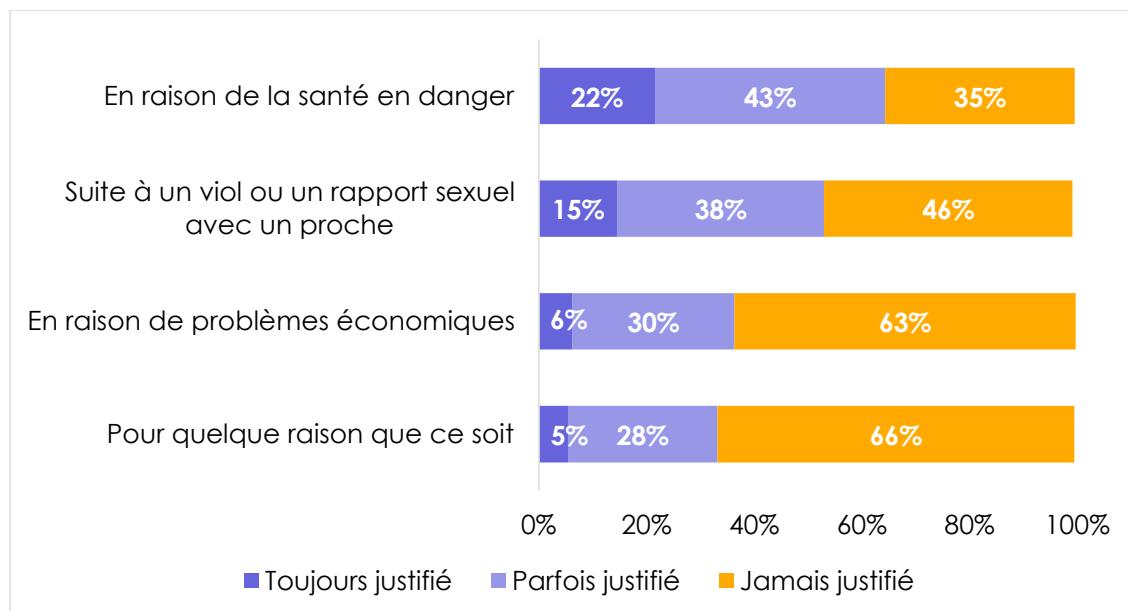
Question posée aux répondants : A votre avis, à quelle fréquence, le cas échéant, les femmes ou les jeunes filles de votre communauté interrompent-elles leurs grossesses ? (% qui disent « occasionnellement » ou « souvent »)

³ L'Indice de la Pauvreté Vécue (IPV) d'Afrobarometer mesure les niveaux de privation matérielle des répondants en demandant à quelle fréquence eux-mêmes ou leurs familles ont dû vivre sans les nécessités de base (assez de nourriture pour manger à sa faim, assez d'eau pour les besoins domestiques, les soins médicaux, assez de combustible pour la cuisson des repas, et un revenu en espèces) au cours de l'année précédente. Voir Mattes et Lekalake (2025) pour plus d'informations sur la pauvreté vécue.

Des majorités de répondants estiment que l'IVG est « parfois justifiée » ou « toujours justifiée » lorsque la santé ou la vie de la femme est en danger (65%) ou si la grossesse résulte d'un viol ou de l'inceste (53%) (Figure 3).

Mais ils sont également majoritaires à considérer l'avortement comme « jamais justifié » si la femme enceinte « connaît des difficultés économiques et ne peut pas s'occuper d'un enfant » (63%) ou « ne veut pas poursuivre la grossesse pour quelque raison que ce soit » (66%).

Figure 3 : Justification des IVG | Bénin | 2024



Questions posées aux répondants : Pour chacune des situations suivantes, veuillez me dire si vous pensez qu'il est toujours justifié, parfois justifié ou jamais justifié qu'une femme interrompe sa grossesse :

Si sa santé ou sa vie est en danger si elle garde la grossesse ?

Si la grossesse est le résultat d'un viol ou elle a été fécondée par un proche parent tel que son père ou son frère ?

Si elle connaît des difficultés économiques et ne peut pas s'occuper d'un enfant ?

Si elle ne veut pas poursuivre la grossesse pour quelque raison que ce soit ?

Accessibilité des contraceptifs, décision de mariage et de procréation

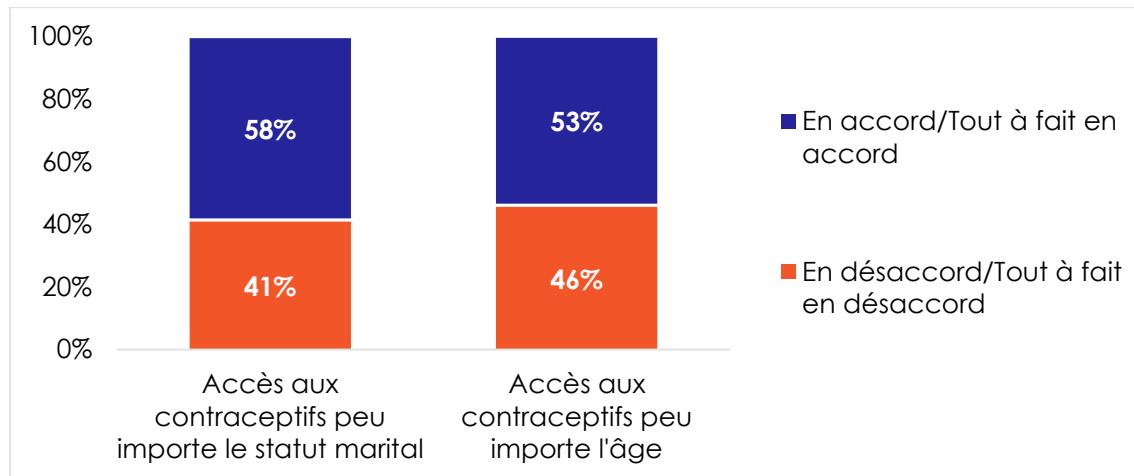
Au Bénin, la législation garantit l'accès aux contraceptifs pour toute la population, sans formalité et indépendamment du statut matrimonial (République du Bénin, 2021).

La majorité des Béninois défendent le droit universel aux contraceptifs. Près de six répondants sur 10 (58%) pensent que les contraceptifs devraient être accessibles à tous sans distinction de statut matrimonial. Aussi, plus de la moitié (53%) des Béninois soutiennent l'idée que toute personne sexuellement active, quel que soit son âge, devrait pouvoir accéder à ces outils (Figure 4).

Le soutien à l'accessibilité des contraceptifs à tous indépendamment du statut matrimonial est plus répandu parmi les plus instruits (71% des post-secondaires), les pauvres (62%), les jeunes (61% des 18-35 ans) et les femmes (61%) que parmi les moins instruits (52%-56%), les nantis (56%), les plus de 55 ans (50%) et les hommes (54%) (Figure 5).

Le soutien à l'accès aux contraceptifs peu importe l'âge est plus marqué parmi les plus instruits (68%), les pauvres (59%), les jeunes (57% des 18-35 ans) et les citadins (56%) que chez leurs homologues respectifs.

Figure 4 : Les contraceptifs devraient-ils être accessibles à tous peu importe l'âge et le statut matrimonial ? | Bénin | 2024

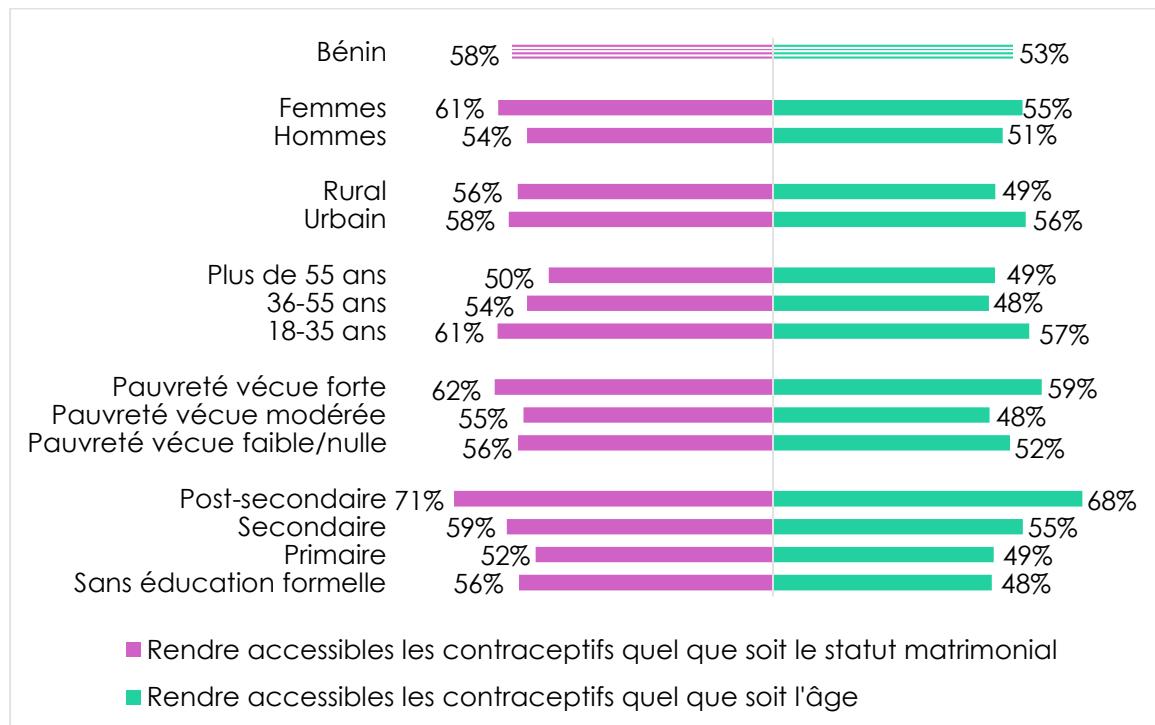


Questions posées aux répondants : Pour chacune des affirmations suivantes, veuillez me dire si vous êtes en désaccord ou en accord :

Les contraceptifs devraient être accessibles à tous, quel que soit le statut matrimonial ?

Les contraceptifs devraient être accessibles à toute personne sexuellement active, quel que soit son âge ?

Figure 5 : Soutien à l'accès aux contraceptifs peu importe l'âge et le statut matrimonial | par groupe démographique | Bénin | 2024



Questions posées aux répondants : Pour chacune des affirmations suivantes, veuillez me dire si vous êtes en désaccord ou en accord :

Les contraceptifs devraient être accessibles à toute personne sexuellement active, quel que soit son âge ?

Les contraceptifs devraient être accessibles à tous, quel que soit le statut matrimonial ?
 (% qui sont « en accord » ou « tout à fait en accord »)

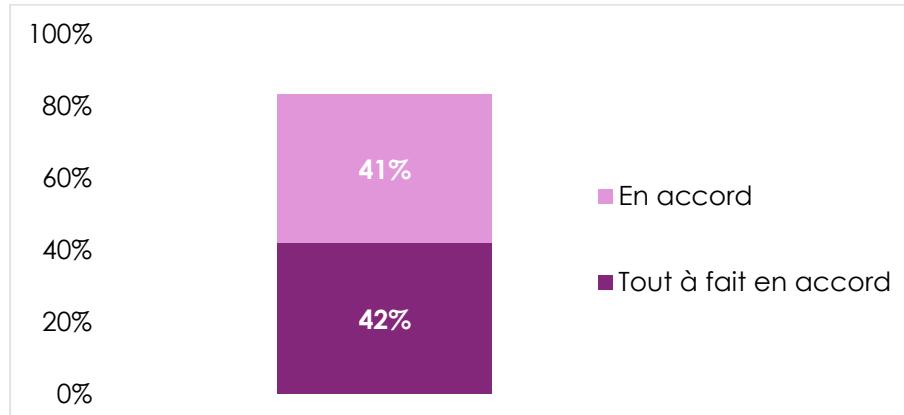
Education sexuelle à l'école et scolarité des élèves enceintes/mères

Contracter une grossesse pendant son cursus scolaire entrave parfois la poursuite des études chez les jeunes filles.

Au Bénin, plus de huit citoyens sur 10 sont « en accord » (41%) ou « tout à fait en accord » (42%) avec l'idée que les filles devraient être autorisées à poursuivre leur scolarité même si elles tombent enceintes ou ont des enfants (Figure 6).

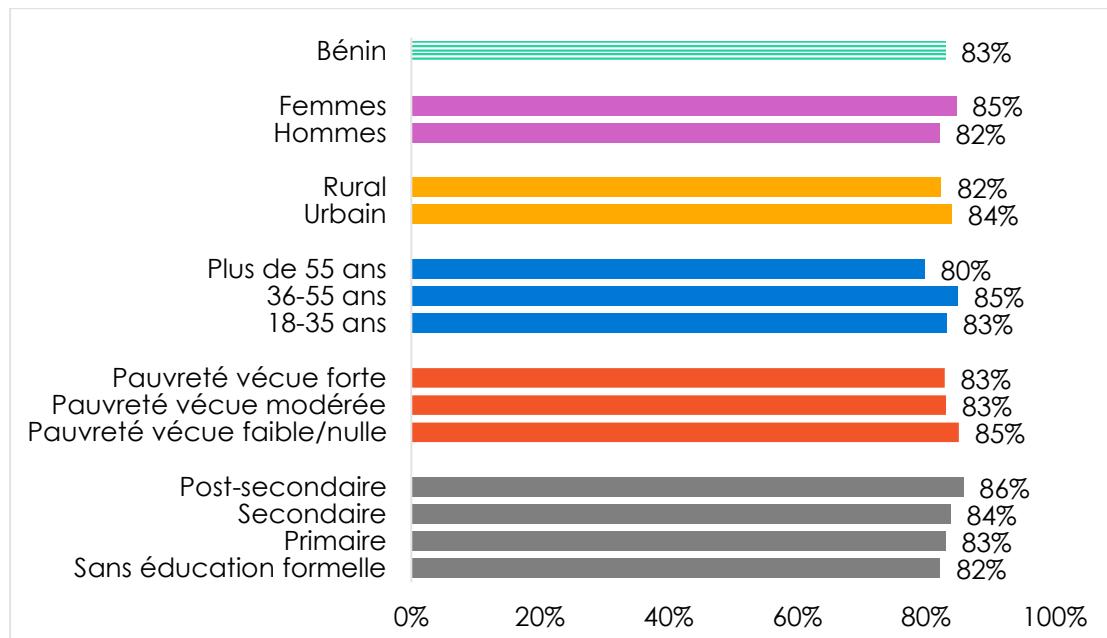
Cette opinion est fortement répandue à travers les groupes démographiques clés (Figure 7).

Figure 6 : Soutien à l'éducation des filles enceintes ou mères | Bénin | 2024



Question posée aux répondants : Pour chacune des affirmations suivantes, veuillez me dire si vous êtes en désaccord ou en accord : Les filles devraient être autorisées à poursuivre leur scolarité même si elles tombent enceintes ou ont des enfants ?

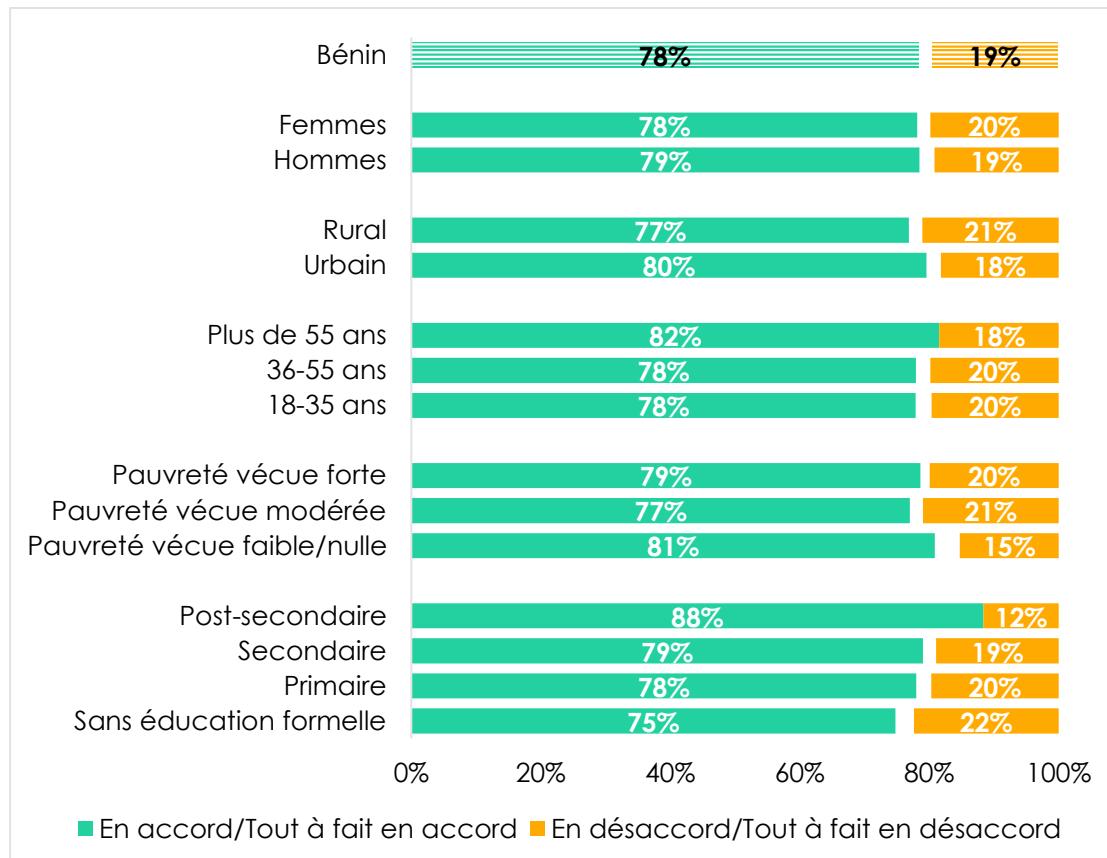
Figure 7 : Soutien à l'éducation des filles enceintes ou mères | par groupe démographique | Bénin | 2024



Question posée aux répondants : Pour chacune des affirmations suivantes, veuillez me dire si vous êtes en désaccord ou en accord : Les filles devraient être autorisées à poursuivre leur scolarité même si elles tombent enceintes ou ont des enfants ? (% qui sont « en accord » ou « tout à fait en accord »)

L'éducation sexuelle au Bénin est un sujet souvent controversé. Cependant, plus des trois quarts (78%) des Béninois soutiennent l'éducation à la sexualité aux jeunes à l'école pour les aider à prendre des décisions en connaissance de cause (Figure 8). Cet avis est particulièrement répandu chez les plus instruits (88%).

Figure 8 : Soutien à l'enseignement de l'éducation sexuelle à l'école | Bénin | 2024



Question posée aux répondants : Pour chacune des affirmations suivantes, veuillez me dire si vous êtes en désaccord ou en accord : Les écoles devraient enseigner l'éducation à la sexualité aux jeunes pour les aider à prendre des décisions en connaissance de cause ?

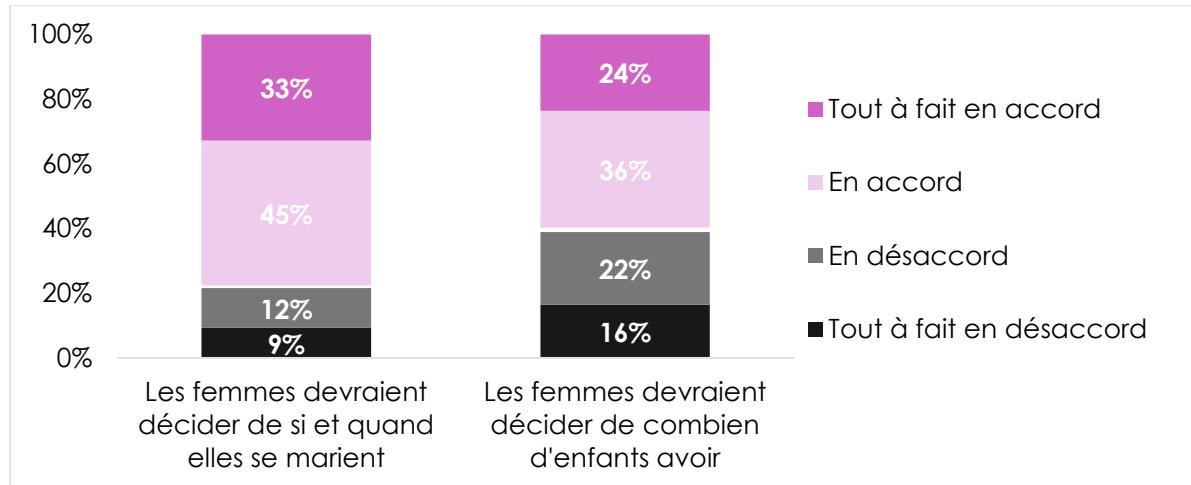
L'autonomie des femmes et filles dans la prise de décision de mariage et de procréation est un sujet crucial en matière de droits des femmes et des enfants au Bénin. Les femmes et les filles font parfois face à des pressions familiales, culturelles et sociales qui limitent leur liberté de choix à ces sujets.

La majorité des répondants pensent que les filles et les femmes devraient pouvoir décider elles-mêmes si et quand elles doivent se marier (78%) et quand et combien d'enfants elles veulent avoir (60%) (Figure 9).

Le soutien à l'autonomie de la femme dans les décisions de mariage est plus répandu chez les adultes (80%-82%) et les plus instruits (83%) comparativement aux jeunes (74%) et aux moins instruits (74%-80%) (Figure 10).

Quant à la décision de procréer, les femmes (66%), les pauvres (66%) et les non instruits (64%) sont plus susceptibles de soutenir le droit à la liberté de décision des femmes que les hommes (54%), les nantis (55%-57%) et les plus instruits (57%-59%).

Figure 9 : Les femmes devraient-elles être autonomes dans les décisions de mariage et de procréation ? | Bénin | 2024

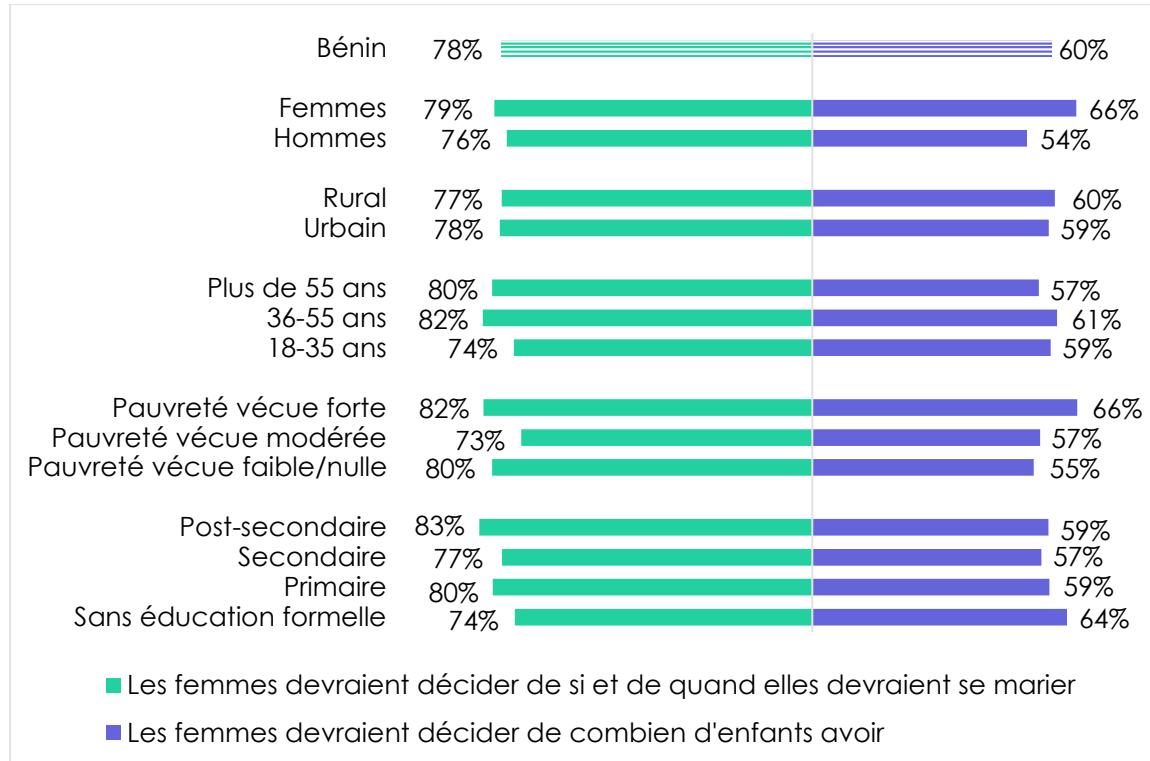


Questions posées aux répondants : Pour chacune des affirmations suivantes, veuillez me dire si vous êtes en désaccord ou en accord :

Les filles et les femmes devraient décider elles-mêmes si et quand elles doivent se marier ?

Les femmes devraient décider elles-mêmes quand et combien d'enfants elles veulent avoir ?

Figure 10 : Soutien à l'autonomie des filles dans la prise de décision de mariage et de procréation | par groupe démographique | Bénin | 2024



Questions posées aux répondants : Pour chacune des affirmations suivantes, veuillez me dire si vous êtes en désaccord ou en accord :

Les filles et les femmes devraient décider elles-mêmes si et quand elles doivent se marier ?

Les femmes devraient décider elles-mêmes quand et combien d'enfants elles veulent avoir ? (% qui sont « en accord » ou « tout à fait en accord »)

Conclusion

Dans l'opinion publique béninoise, l'avortement demeure un sujet sensible, considéré comme justifiable dans certaines circonstances mais fortement contesté dans d'autres. Cette sensibilité impose de l'aborder avec prudence, en veillant à ne pas donner l'impression d'en faire la promotion, même lorsqu'il est pratiqué dans des conditions sécurisées. Par ailleurs, les Béninois soutiennent l'accessibilité aux contraceptifs et à l'éducation sexuelle et la poursuite des études pour les filles enceintes ou mères, ainsi que l'autonomie des femmes dans leurs choix relatifs au mariage et à la procréation.

Pour sonder vous-même ces données, veuillez visiter notre outil d'analyse en ligne au www.afrobarometer.org/online-data-analysis.

Références

- Desmurger, M. (2023). Les adolescent.es développent leurs propres solutions pour lutter contre les grossesses précoces. UNICEF.
- Djiwan, H. (2025). Le mariage d'une fille mineure stoppé : Le comité de veille villageois fait preuve de vigilance. UNICEF.
- Fonds des Nations Unies pour la Population. (1994). Programme d'action.
- Fonds des Nations Unies pour la Population. (2022). Renforcement de la résilience pour la santé sexuelle et reproductive en Afrique de l'Ouest et du Centre.
- Gouvernement de la République du Bénin. (2021). Encadrement de l'avortement au Bénin : Le Parlement a adopté la loi modificative.
- Haffny, I. (2025). Le Bénin vise une réduction du mariage des enfants à 15% d'ici 2029. Agence Ecofin. 5 septembre.
- Makleff, S., Wilkins, R., Wachsmann, H., Gupta, D., Wachira, M., Bunde, W., Radhakrishnan, U., Cislaghi, B., & Baum, S. E. (2019). Exploring stigma and social norms in women's abortion experiences and their expectations of care. *Sexual and Reproductive Health Matters*, 27(3).
- Mattes, R., & Lekalake, L. (2025). Décennie de misère ? La pauvreté vécue sévère explose dans de nombreux pays africains. Dépêche No. 943 d'Afrobarometer.
- Organisation Mondiale de la Santé. (2025). Planification familiale/méthodes de contraception.
- République du Bénin. (2021). Loi numéro 2021 - 12 du 20 décembre 2021 modifiant et complétant la loi numéro 2003-04 du 03 mars 2003 relative à la santé sexuelle et à la reproduction.
- Union Africaine. (2003). Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique.

Pamela Agbozo est associée de recherche à l'Innovante Recherche en Economie et Gouvernance (IREG), le partenaire national d'Afrobarometer au Bénin.
Email : pamarie05@gmail.com.

Canissius Kounoudji est la responsable administrative de recherche à l'IREG.
Email : kounoudjicanissius24@gmail.com.

Louis Tomavo est chercheur à l'IREG. Email : ltomavo@iregbj.com.

Afrobarometer, une organisation à but non-lucratif dont le siège se trouve au Ghana, est un réseau panafricain et indépendant de recherches. La coordination régionale de plus de 35 partenaires nationaux est assurée par le Ghana Center for Democratic Development (CDD-Ghana), l'Institute for Justice and Reconciliation (IJR) en Afrique du Sud, l'Institute for Development Studies (IDS) de l'University of Nairobi au Kenya, et l'IREG au Bénin. Michigan State University et University of Malawi apportent un appui technique au réseau.

Afrobarometer Afrobarometer bénéficie du soutien financier de la Suède à travers l'Agence Suédoise de Coopération pour le Développement International, de l'Agence Norvégienne de Coopération pour le Développement via le projet Think Africa de la Banque Mondiale, de la Fondation Mo Ibrahim, des Open Society Foundations - Africa, de Luminate, de la Fondation Ford, de la Fondation William et Flora Hewlett, de la Fondation Mastercard, de la Fondation David et Lucile Packard, de la Fondation Obama, de la Commission de l'Union Européenne, du Groupe de la Banque Mondiale, du Population Institute, du Center for International Governance Innovation, du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas en Ouganda et du Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) soutenu par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.

Les dons permettent à Afrobarometer de donner la parole aux citoyens africains. Veuillez envisager de faire un don à Afrobarometer. Pour faire un don en ligne, veuillez suivre ce [lien](#) ou ce [lien](#). Pour discuter du financement institutionnel, contactez Felix Biga (felixbiga@afrobarometer.org) ou Runyararo Munetsi (runyararo@afrobarometer.org).

Pour plus d'informations, veuillez visiter le www.afrobarometer.org.

Suivez nos publications à #VoicesAfrica.



Dépêche No. 1083 d'Afrobarometer | 25 novembre 2025